



Dossier de presse

Lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

« Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver »

Mercredi 4 octobre 2017

Contacts presse

DGS

Mission Information et
Communication
Tel : 01 40 56 84 00
[presse-
dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

Cnamts

Céline
Robert-Tissot
Tel 01 72 60 13 37
presse@cnamts.fr

Santé publique France

Vanessa Lemoine
Tel : 01 55 12 53 36
[presse@santepublique
france.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)

ANSM

Axelle de Franssu et
Séverine Voisin
Tel : 01 55 87 30 22/23
presse@ansm.sante.fr



Sommaire

Table des matières

Communiqué de presse :

La vaccination contre la grippe, le premier geste à adopter à l'approche de l'hiver pour se protéger, soi et ses proches 3

1. Bilan 2016 de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière : moins d'une personne sur deux pour lesquelles la grippe représente un risque est vaccinée..... 4

a) Une couverture vaccinale de 47,4% en légère baisse (-0,9 point) par rapport à 2015..... 4

b) Le nombre de personnes invitées à se faire vacciner augmente chaque année de de 3 à 4% en moyenne 4

2. Bilan de l'épidémie grippale 2016-2017..... 5

a) Retour sur les souches virales en circulation..... 5

b) Epidémie modérée en médecine ambulatoire mais sévère chez les personnes âgées 5

3. Une nouvelle campagne de communication : la vaccination comme le premier geste pour se protéger de la grippe..... 7

a) Une campagne s'appuyant sur la complémentarité des moyens de lutte contre la grippe ... 7

b) Les professionnels de santé informés en amont de la campagne de communication grand public 2017..... 7

c) Le flyer pour les assurés rappelle l'importance de la vaccination antigrippale 8

d) Un nouveau spot diffusé sur des chaînes télévisées à large audience 8

e) Des annonces dans la presse magazine pour maximiser la visibilité de la campagne..... 8

4. La campagne de vaccination 2017 – 2018..... 9

a) Les points clés à retenir 9

b) La vaccination en pratique 9

5. Les vaccins et le rôle de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).....10

a) Composition du vaccin 2017-201810

b) Liste des vaccins grippaux pris en charge dans le cadre de la campagne.....10

Annexe.....11



Communiqué de presse

Paris, le 4 octobre 2017

La vaccination contre la grippe, le premier geste à adopter à l'approche de l'hiver pour se protéger, soi et ses proches

À compter du 6 octobre, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débute. Cette campagne concerne plus de 12 millions de personnes pour qui la grippe représente un risque de complications parfois graves : il s'agit notamment des personnes de 65 ans et plus, celles atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, par exemple), les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité morbide.

Les personnes invitées à se faire vacciner par l'Assurance Maladie sont de plus en plus nombreuses chaque année en raison du vieillissement de la population. Le nombre total de personnes vaccinées continue ainsi de progresser (+ 96 000 entre 2015 et 2016) mais il reste nettement insuffisant pour atteindre une bonne couverture vaccinale : moins d'une personne sur deux (47,4%) pour qui la grippe représente un risque s'est faite vacciner l'hiver dernier, bien en deçà des recommandations de l'Organisation mondiale de santé¹.

Certaines catégories de la population sont encore plus en retrait : c'est le cas des jeunes seniors (entre 65 et 69 ans) qui ne sont que 37% à se faire vacciner et les personnes atteintes de certaines maladies chroniques dont le taux de vaccination se situe à 36%, contre 56% chez les personnes de 70 ans et plus.

L'épidémie de l'an dernier a rappelé la gravité de cette pathologie dont la survenue et la dangerosité restent imprévisibles. Santé publique France a ainsi estimé la surmortalité hivernale spécifiquement liée à la grippe à 14 400 décès, principalement chez des personnes de 65 ans et plus.

En aidant à combattre le virus et en diminuant le risque de complications, la vaccination contre la grippe peut sauver des vies. Il s'agit du premier geste à adopter à l'approche de l'hiver pour se protéger soi et ses proches.

Pour renforcer cette protection, chacun doit également adopter un ensemble de mesures simples de prévention : lavage régulier des mains, limitation des contacts pour les malades, port de masque, etc. Ces «gestes barrière» une fois combinés constituent un bouclier de protection qui limite la propagation des virus et contribue à sauver des vies.

L'importance de la protection par le vaccin sera rappelée grâce une nouvelle campagne d'information, diffusée à partir du 6 octobre : spots sur les grandes chaînes télévisées pendant 3 semaines, annonces dans la presse magazine et création d'une page Facebook pour un #HiverSansGrippe.

Les professionnels de santé sont également invités à se faire vacciner pour des raisons d'exemplarité et de responsabilité, et au-delà des médecins libéraux, les personnels des établissements de santé et médico-sociaux sont également inclus dans le dispositif d'information.

Cette année, dans deux régions françaises (Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes), des pharmaciens volontaires pourront vacciner les personnes ayant déjà eu recours au vaccin grippal l'an dernier.

Elargir ainsi le parcours vaccinal doit faciliter l'adoption de ce geste simple et protecteur qui, combiné aux autres mesures de prévention (gestes et mesures barrières) permet de freiner la circulation du virus de la grippe et de réduire les risques liés à l'épidémie.



¹ L'OMS estime que 75% de la population concernée devrait être vaccinée pour assurer une couverture individuelle et collective suffisante.

Préambule

La grippe est une infection respiratoire qui peut entraîner chez les personnes à risque des complications graves, telles qu'une pneumonie ou l'aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, etc.). La campagne de vaccination antigrippale a pour objectif de protéger des populations pour lesquelles la grippe représente un risque pour leur santé.

Le vaccin grippal est recommandé, par le Haut conseil de la santé publique, pour toutes les personnes de 65 ans et plus et pour certaines **catégories de personnes considérées comme fragiles**. C'est le cas des **patients souffrant de certaines pathologies chroniques** (affections respiratoires, cardiovasculaires, diabète, etc.), des **femmes enceintes pour qu'elles se protègent elles-mêmes et pour protéger leurs nourrissons**, et des **personnes en situation d'obésité morbide ainsi que l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque graves**. La liste complète est disponible dans le [calendrier des vaccinations de 2017](#)

1. Bilan 2016 de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière : moins d'une personne sur deux pour lesquelles la grippe représente un risque est vaccinée

a) Une couverture vaccinale de 47,4% en légère baisse (-0,9 point) par rapport à 2015

L'an dernier, lors de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, l'Assurance Maladie a invité plus de 11 millions de personnes (11 389 462) à se faire vacciner : près de 80% d'entre eux avaient 65 ans et plus. Parmi l'ensemble des assurés invités, **47,4%** se sont fait vacciner, soit **une diminution de 0,9 point en comparaison de 2015**¹.

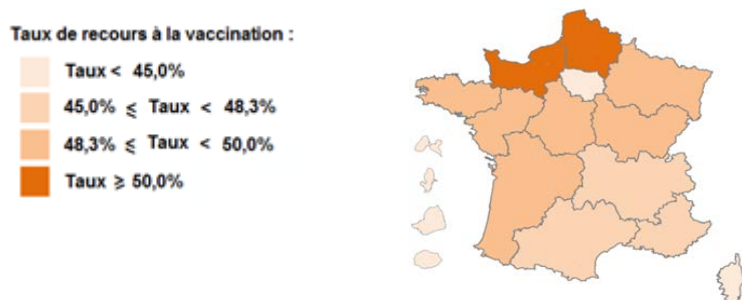
La baisse du taux de vaccination concerne toutes les catégories de personnes invitées. Depuis plusieurs années, le recours au vaccin grippal observé chez les personnes âgées de 65 à 69 ans reste inférieur à celui de leurs aînés. L'an passé, 37% des personnes âgées de 65 à 69 ans étaient vaccinées contre la grippe, alors que 55,7% des plus de 70 ans l'était, soit un écart de près de 20 points. Le taux de vaccination des personnes ayant une affection de longue durée (ALD) éligibles à la vaccination (35,7%) est également inférieur à la moyenne globale.

Enfin, en Guadeloupe, Martinique et Guyane, le taux de recours au vaccin grippal était de 18% et à la Réunion de 27,59%.

		65-69 ans	70 ans et plus	Total Personnes âgées	ALD (moins de 65 ans)	Asthme, BPCO ² , etc. (moins de 65 ans)	Total
Campagne 2016	Vaccinés	1 042 424	3 412 512	4 454 936	592 796	345 820	5 393 552
	Invités	2 814 921	6 127 763	8 942 684	1 659 744	787 034	11 389 462
	Taux 2016	37%	55,70%	49,80%	35,70%	43,90%	47,40%
Campagne 2015	Vaccinés	1 040 330	3 350 378	4 390 708	587 778	318 904	5 297 390
	Invités	2 771 308	5 870 597	8 641 905	1 581 087	739 304	10 962 296
	Taux 2015	37,5%	57,1%	50,8%	37,2%	43,1%	48,3%

Données DCIR/Régime Général hors SLM/France métropolitaine

Figure 1 - Taux de recours à la vaccination antigrippale en 2016-2017 pour l'ensemble de la population à risque



b) Le nombre de personnes invitées à se faire vacciner augmente chaque année de de 3 à 4% en moyenne

Depuis 2014, le calendrier vaccinal concernant grippe reste inchangé, tandis que le nombre de personnes invitées croît significativement chaque année. C'est le signe du vieillissement de la population.

L'année 2016 marquait la plus forte hausse de ces trois dernières années, avec près de 430 000 personnes nouvellement invitées à se faire vacciner. Mais 96 000 personnes supplémentaires seulement ont eu recours au bon de prise en charge à 100% l'an dernier.

¹ Données pour la France métropolitaine

² Broncho-pneumopathie chronique obstructive

Ces chiffres montrent que le nombre de personnes pour lesquelles la grippe représente un danger est de plus en plus élevé : + 2,5 millions entre 2008 et 2016.

Cette année, 12 millions de personnes (12 051 181) ont reçu de l'Assurance Maladie une invitation à se faire vacciner, soit près de 500 000 personnes de plus qu'en 2016.

2. Bilan de l'épidémie grippale 2016-2017

a) Retour sur les souches virales en circulation

D'après les données du Centre national de référence (CNR) des virus *influenzae* et du réseau Sentinelles, l'épidémie de grippe 2016-2017 a été marquée par la circulation quasi exclusive des virus A(H3N2) (98% en médecine ambulatoire, 99% en milieu hospitalier).

Le virus A(H3N2) était aussi en cause aux Antilles et en Guyane. À la Réunion, les virus de type B et A(H1N1)pdm09 ont circulé lors de la première vague épidémique (semaines 17 à 30) ; une deuxième vague est survenue fin août 2016 (semaines 35 à 41) avec une prédominance du virus A(H3N2).

b) Epidémie modérée en médecine ambulatoire mais sévère chez les personnes âgées

La saison hivernale 2016-2017 a été marquée par une épidémie de grippe précoce au regard des dernières saisons. Elle a été d'ampleur et de gravité modérées en médecine ambulatoire. À l'inverse, elle a été particulièrement sévère chez les personnes âgées.

L'épidémie a débuté début décembre (semaine 49/2016) en Bretagne et en Ile-de-France et elle s'est étendue en deux semaines à l'ensemble de la métropole. Elle a duré jusqu'à la semaine 6/2017, soit 10 semaines (Figure 1, page 7). Le nombre de consultations pour syndromes grippaux a été estimé à 1,9 million pendant l'épidémie dont 30% ont concerné les enfants de moins de 15 ans¹.

Les services d'urgence ont rapporté 6 500 hospitalisations pour 41 000 passages pour grippe (16%). Cette proportion d'hospitalisations est la plus élevée depuis la mise en place de cette surveillance (2011). La majorité des patients hospitalisés étaient âgés de 65 ans et plus : 13% appartenaient à la tranche d'âge des 65-74 ans et 56% étaient âgés de 75 ans et plus. Par ailleurs, 1 479 cas graves de grippe ont été signalés à Santé publique France par les services de réanimation en France métropolitaine. La majorité des cas étaient infectés par un virus de type A (98%) et avaient au moins un facteur de risque (92%). Parmi les 1 094 patients pour lesquels le statut vaccinal était connu, 63% n'étaient pas vaccinés.

Entre les semaines 40/2016 et 14/2017, 1 903 épisodes d'infections respiratoires aiguës (IRA) survenus dans les collectivités de personnes âgées ont été signalés à Santé publique France.

Enfin, l'estimation de la surmortalité toutes causes confondues, extrapolée à l'échelle nationale pendant les 10 semaines de l'épidémie a été de 21 200 décès, nombre supérieur à celui observé en 2014-15 (18 300 décès). Cet excès de mortalité a concerné essentiellement les personnes âgées de plus de 75 ans. Un modèle statistique développé par Santé publique France a permis d'estimer à 68 %, soit près de 14 400, la part de la surmortalité qui peut être imputée à la grippe.

Dans les Antilles, l'épidémie a été d'ampleur modérée. Elle a débuté mi-octobre 2016 en Guadeloupe et s'est terminée mi-mars 2017 à Saint-Martin. En Guyane, l'épidémie a débuté précocement et a duré 23 semaines avec deux pics épidémiques (semaines 38/2016 et 5/2017). À la Réunion, l'épidémie a commencé précocement en avril (semaine 17/2016) et a duré 13 semaines, puis une deuxième vague épidémique a débuté fin août (semaines 35 à 41). Cette épidémie grippale a été marquée par 68 admissions en réanimation pour grippe (17 cas en moyenne pendant la période 2010-2015).

Les épidémies de grippe qui sont survenues en métropole ou dans les régions d'Outre-mer confirment que la grippe peut être grave chez les personnes à risque et renforcent la nécessité de leur proposer la vaccination.

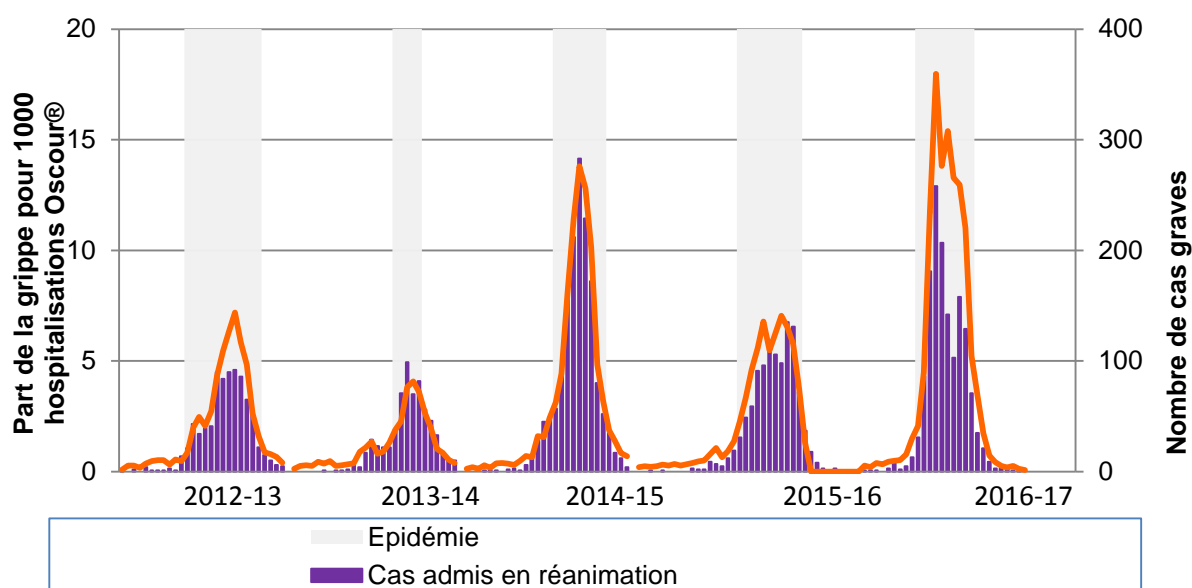
¹ Pour rappel, les enfants qui ne sont pas atteints d'une maladie chronique ne sont pas éligibles à la vaccination antigrippale.

Comment s'organise la surveillance de la grippe en France ?

Santé publique France coordonne la surveillance de la grippe en France. L'agence analyse chaque semaine, tant au niveau national que régional, les données issues de son réseau de partenaires qui comprend en métropole des médecins généralistes libéraux (notamment Réseaux Sentinelles ; SOS médecins), des urgentistes (SFMU – Société française de médecine d'urgence et Fedoru), des réanimateurs (avec l'appui de la SFAR – Société française d'anesthésie et de réanimation ; SRLF – Société de réanimation de langue française ; GFRUP – groupe francophone de réanimation et d'urgences pédiatriques), des équipes de recherche (UPMC – Université Pierre et Marie-Curie et Inserm), des laboratoires coordonnés par le CNR des virus respiratoires (Institut Pasteur de Paris, Institut Pasteur de Guyane et Hospices Civils de Lyon) et des Agences régionales de santé.

L'agence publie ses données, du mois d'octobre au mois d'avril, dans un bulletin hebdomadaire¹ téléchargeable sur son site internet. Une analyse régionale de l'activité grippale est par ailleurs détaillée dans les bulletins régionaux également disponibles sur le site de Santé publique France.

Figure 2 : Évolution hebdomadaire du nombre de cas graves de grippe admis en réanimation (Santé publique France) et de la part de la grippe pour 1000 hospitalisations après passage aux urgences (Oscour®), semaines 40/2012 à 14/2017, France métropolitaine



¹<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Grippe/Grippe-generalites/Donnees-de-surveillance>

3. Une nouvelle campagne de communication : la vaccination comme le premier geste pour se protéger de la grippe

a) Une campagne s'appuyant sur la complémentarité des moyens de lutte contre la grippe

Depuis de nombreuses années, l'Assurance Maladie s'est appliquée à renforcer l'information des assurés et des professionnels de santé sur des sujets de prévention. Elle a ainsi relancé depuis 2013 de grandes campagnes d'information grand public autour de la vaccination antigrippale. Celles-ci mettaient l'accent sur la dangerosité de la grippe.

Les enquêtes menées en 2013, 2014 et 2015 ont montré que les connaissances du grand public sur la grippe et la vaccination antigrippale ont progressé : en moyenne, plus de 80% des personnes interrogées détiennent les bonnes réponses face aux idées reçues¹.

Cette année, la campagne de communication est davantage axée sur les différents moyens de lutter contre la grippe.

En effet, pour éviter l'infection par le virus de la grippe, il est nécessaire de mettre en place une série de mesures associées les unes aux autres : la première d'entre elles est la vaccination ; ensuite, dès le tout début de l'épidémie, il convient d'adopter des gestes barrières pour limiter la transmission du virus, tels que le lavage des mains qui, malgré sa simplicité reste une mesure particulièrement efficace, ainsi que la limitation des contacts par les malades, le port de masque, etc.

L'efficacité de ces mesures est optimisée en les combinant.

Ainsi, **la campagne grand public s'appuie sur un registre interpellant et bienveillant qui invite les personnes concernées à passer un bel hiver sans grippe. Pour cela, elle présente la vaccination antigrippale comme le premier réflexe à adopter avant l'hiver pour se protéger de la grippe et mentionne aussi les gestes qui peuvent réduire sa propagation.** Son slogan, « *Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver* » présente l'arrivée de l'hiver comme le signal d'un réflexe saisonnier : la vaccination.

L'Assurance Maladie donnera le coup d'envoi de la campagne le 6 octobre en déployant un dispositif de communication plurimédia incluant un spot diffusé à la télévision.

Ce lancement est précédé d'une conférence de presse au ministère des Solidarités et de la Santé, le 4 octobre 2017.

b) Les professionnels de santé informés en amont de la campagne de communication grand public 2017

Médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, etc. jouent un rôle essentiel pour informer leurs patients de l'intérêt de la vaccination. Ce sont eux qui sont les plus à même de les inciter à se faire vacciner. Afin de soutenir leur rôle en prévention, l'Assurance Maladie met à leur disposition des outils adaptés à leur pratique :

- Les modalités pratiques de la vaccination sont rappelées par des **mémos** mis à disposition sur ameli.fr. Pour les médecins, ces documents peuvent leur être remis lors d'une visite d'un Délégué de l'Assurance Maladie (DAM).
- Les professionnels de santé disposeront d'une **affiche** (cf. visuel ci-contre) à apposer dans leurs cabinets ou officines.

En complément, des annonces dans la presse professionnelle destinée aux médecins généralistes, infirmières et sages-femmes paraîtront entre octobre et novembre.

La newsletter électronique « 3 minutes » qu'envoie, chaque mois, l'Assurance Maladie à plus de 100 000 médecins, leur fournira en octobre toutes les informations utiles sur le dispositif de vaccination et les actions menées pour sensibiliser, à leurs côtés, les patients à risque.



Cette année, une annonce presse sera diffusée dans les revues touchant le personnel qui travaille en Ehpad et en établissement de soins.

¹ Post-test de la campagne 2015-2016 sur la vaccination contre la grippe saisonnière mené en novembre 2015 par BVA pour la Cnamts. 2 235 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatives de la population française selon la méthode des quotas, ont été interrogées. Post-test de la campagne 2014 mené entre octobre et novembre 2014 par BVA pour la Cnamts. 2 207 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatives de la population française selon la méthode des quotas, ont été interrogées. Enquête sur la grippe saisonnière et la vaccination réalisée par BVA pour la Cnamts auprès d'un échantillon national représentatif de 975 personnes âgées de 18 ans et plus, en septembre 2013.

Santé publique France complète ce dispositif d'information destiné aux professionnels avec :

- Un document de la collection « *Repère pour la pratique* » *Prévenir la grippe saisonnière*, diffusé depuis le début du mois de septembre ;
- Des rappels activés à compter de début octobre dans certains logiciels métiers pour les médecins généralistes signalant, lors de l'ouverture du dossier médical informatisé d'un patient de 65 ans et plus, qu'il est éligible à la vaccination contre la grippe ;
- Des documents d'information axés sur les gestes barrières pour prévenir les infections virales saisonnières à afficher ou à mettre à disposition du public dans les salles d'attente, cabinets, etc.

c) Le flyer pour les assurés rappelle l'importance de la vaccination antigrippale

Entre mi-septembre et début octobre, plus de 12 millions d'assurés ont reçu un courrier signé par le médecin-conseil national de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, accompagné d'un bon de prise en charge et d'une brochure co-signée par le Ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France (cf. visuel ci-contre).

Ce document d'information met en avant le bénéfice de la vaccination antigrippale et indique aussi les gestes simples à adopter pour optimiser la protection contre la grippe.



d) Un nouveau spot diffusé sur des chaînes télévisées à large audience

Pour la troisième année consécutive, l'Assurance Maladie part en campagne télévisée avec un nouveau spot destiné à rappeler l'importance de la vaccination antigrippale.

D'une durée de 20 secondes, le spot vise à instaurer la vaccination antigrippale comme le réflexe à avoir dès l'approche de l'hiver. Il se conclut par la signature : « *Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver* » qui rappelle ensuite les personnes pour qui la vaccination est recommandée en les invitant collectivement à se faire vacciner, suivi du conseil « *Parlez-en à votre médecin* ».



Ce spot sera diffusé à partir du 6 octobre pendant 3 semaines sur les chaînes du groupe France Télévisions ainsi que sur TF1, TMC, BFM TV, HD1, CNews, L'Équipe et RMC Découverte.

Une version de 12 secondes sera aussi visible sur des sites internet touchant notamment les femmes enceintes et les familles.

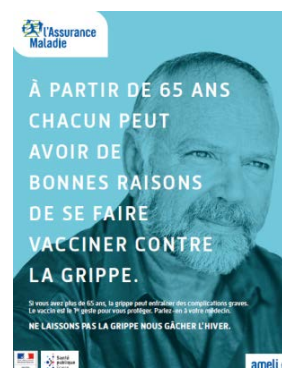
Une vidéo pédagogique inspirée du spot sera diffusée dans les espaces d'accueil de l'Assurance Maladie ainsi que sur les réseaux sociaux (chaîne Youtube de l'Assurance Maladie, Facebook #HiverSansGrippe et sur ameli.fr).

La campagne sera présente sur les réseaux sociaux avec la page Facebook « HIVER SANS GRIPPE » ouverte durant toute la campagne et via le hashtag #HiverSansGrippe.

e) Des annonces dans la presse magazine pour maximiser la visibilité de la campagne

La campagne de communication est également relayée via trois annonces dans plusieurs titres de la presse magazine ayant une large diffusion : une annonce est destinée à toutes les personnes pour qui le vaccin est recommandé, une autre s'adresse aux seniors (cf. visuel ci-contre) et une annonce concerne les femmes enceintes.

Au total, une quinzaine d'insertions dans la presse auront lieu entre octobre et novembre.



4. La campagne de vaccination 2017 – 2018

a) Les points clés à retenir

- Les courriers personnalisés d'invitation, accompagnés de l'imprimé de prise en charge à 100 %, ont été adressés aux assurés durant le mois de septembre. La prise en charge est valable jusqu'au 31 janvier 2018.
- **Le calendrier des vaccinations 2017 ne présente pas de modification de la population éligible à la vaccination contre la grippe saisonnière. Celui-ci est consultable sur le site Internet du ministère des Solidarités et de la Santé : <http://www.sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal.html>.** Le vaccin contre la grippe est remboursé uniquement pour cette population.
- Les professionnels de santé libéraux invités par l'Assurance Maladie à se faire vacciner sont : les médecins généralistes, les pédiatres, les gynécologues, les pharmaciens, les sages-femmes, les infirmières, les masseurs kinésithérapeutes et les chirurgiens-dentistes.
- Les démarches simplifiées pour les personnes qui ont bénéficié d'une prise en charge gratuite au cours des 3 années précédentes sont reconduites (cf. tableau ci-dessous).
- Les médecins et sages-femmes peuvent télécharger, et imprimer, depuis leur Espace Pro (rubrique commande/imprimés) des bons de prise en charge sur support vierge, leur permettant la prescription et la délivrance gratuite du vaccin aux personnes qui n'ont pu être identifiées par l'Assurance Maladie, comme les femmes enceintes ou les personnes obèses et l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave.
- L'expérimentation de l'administration du vaccin par les pharmaciens, prévue à l'article 66 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2017, sera mise en œuvre lors de cette campagne selon des modalités précisées par le Décret 2017-985 et l'arrêté du 10 mai 2017. L'expérimentation sera conduite dans deux régions : Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine. Les pharmaciens volontaires, respectant le cahier des charges publié dans l'arrêté, seront autorisés à participer à l'expérimentation par le directeur de l'Agence Régionale de Santé. Les assurés pouvant se faire vacciner par le pharmacien sont les personnes adultes pour lesquelles le vaccin est gratuit et qui ont déjà été vaccinées au cours des trois dernières années, à l'exception des femmes enceintes. L'acte d'injection sera gratuit pour le patient.

b) La vaccination en pratique

Personnes invitées déjà vaccinées au cours des 3 dernières années** (non primo vaccinant) <u>Un accès simplifié</u>	Personnes invitées non vaccinées au cours des 3 dernières années (primo vaccinant)	Personnes ciblées par la vaccination mais non identifiées par l'Assurance Maladie (ex. femmes enceintes, personnes obèses, entourage familial des nourrissons...)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Retrait du vaccin chez le pharmacien, sur présentation du bon de prise en charge, sans consultation médicale préalable 2. Injection par un médecin, une sage-femme ou une infirmière* ** <p><i>(*injection par l'infirmière sur simple présentation du bon, sans prescription médicale préalable)</i></p> <p>** (En Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine, le pharmacien peut accomplir le geste vaccinal s'il est volontaire et autorisé à participer à l'expérimentation)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prescription du vaccin par un médecin ou une sage-femme 2. Retrait du vaccin chez le pharmacien, sur présentation du bon de prise en charge 3. Injection par un médecin, une sage-femme, ou une infirmière* <p><i>(*injection par l'infirmière sur prescription médicale)</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prescription du vaccin par le médecin ou la sage-femme sur le bon téléchargé et imprimé par le professionnel depuis Espace Pro 2. Retrait du vaccin chez le pharmacien, sur présentation du bon de prise en charge 3. Injection par un médecin une sage-femme ou une infirmière* <p><i>(*injection par l'infirmière sur prescription médicale)</i></p>

**sauf enfants et femmes enceintes

5. Les vaccins et le rôle de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

L'ANSM intervient dès la phase des essais cliniques dans le développement d'un vaccin, puis dans l'autorisation de mise sur le marché délivrée au niveau national ou européen après évaluation de son bénéfice et de ses risques.

Après la mise sur le marché, l'ANSM assure la surveillance de la sécurité d'emploi des vaccins notamment à travers la pharmacovigilance.

Par ailleurs, les vaccins font l'objet d'un contrôle de la qualité de chaque lot avant leur mise sur le marché en France et en Europe par une autorité indépendante, qui s'ajoute au contrôle réalisé par les laboratoires pharmaceutiques. L'ANSM contrôle plus de la moitié des lots de vaccins grippe qui circulent en Europe. Ce double contrôle constitue ainsi une garantie supplémentaire de la maîtrise de la qualité et de la sécurité des vaccins.

a) Composition du vaccin 2017-2018

La composition du vaccin est adaptée annuellement, suite à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en fonction des souches virales qui ont circulé l'hiver précédent et donc les plus susceptibles d'être présentes cette année.

Cette année, la composition du vaccin trivalent doit correspondre aux souches suivantes :

- Souche analogue à A/Michigan/45/2015 (H1N1) pdm09
- Souche analogue à A/Hong Kong/4801/2014 (H3N2)
- B/Brisbane/60/2008 (lignée Victoria)

La composition du vaccin est modifiée par rapport à la saison 2016-2017 et les modifications portent sur la souche A/H1N1.

b) Liste des vaccins grippaux pris en charge dans le cadre de la campagne

Les vaccins grippaux inactivés trivalents indiqués à partir de l'âge de 6 mois sont les suivants :

Immugrip, Influvac, Vaxigrip

Innocuité :

- Plus de 50 années d'utilisation dans le monde sans identification du moindre signal de pharmacovigilance ayant remis en cause la balance bénéfice/risque de ces vaccins ;
- Effets indésirables généralement bénins et transitoires : réactions au site d'injection, céphalées, myalgies, fièvre, malaise ;
- Contre-indications communes à tous les vaccins grippaux : hypersensibilité avérée aux substances actives, à l'un des excipients, aux protéines de l'œuf, aux substances présentes à l'état de traces.

Annexe

FICHE D'IDENTITÉ DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

L'Assurance Maladie a confié à l'agence ici Barbès la campagne de communication visant à sensibiliser les personnes vulnérables à la grippe de la gravité potentielle de cette maladie et de l'importance de la vaccination.

Marque :	Assurance Maladie
Produit :	Campagne de vaccination contre la grippe
Agence :	ici Barbès
Responsables annonceur :	Nelly Haudegand, Stéphane Fouquet, Quitterie Brezillon
Responsables agence :	Marco de la Fuente, Olivier Moine, Catherine Delangle, Grégoire Vergniaud, Jeremy Frappat
Média(s) utilisé(s) :	TV.
Format(s) :	20''
Achat d'espaces réalisé par :	Dentsu Aegis Network